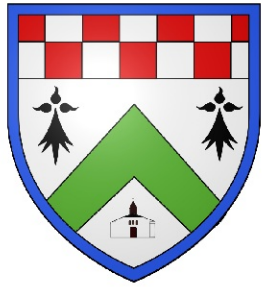




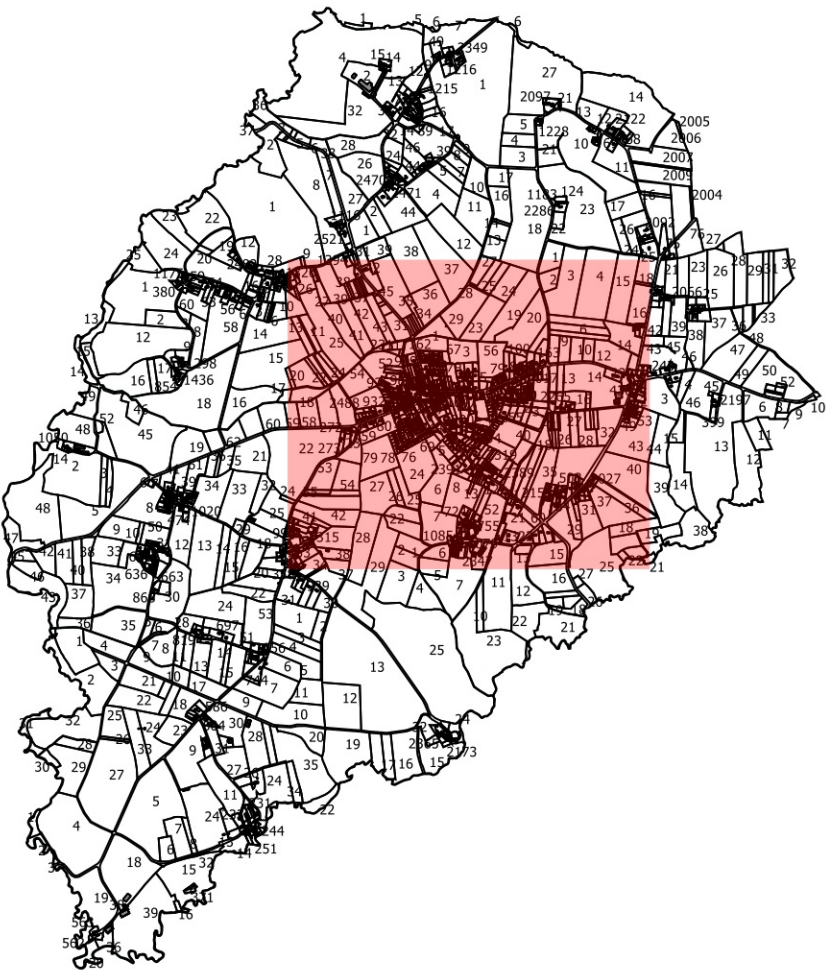
- Légende**
- Emplacement réservé
 - OAP
 - Bande constructive pour la construction principale
 - Espace Boisé Classé au titre du L113. et L113.2 du code de l'urbanisme
 - Zone de protection des jardins au titre du L151-19 du code de l'urbanisme
 - Zones Humides au titre du L151.23 du code de l'urbanisme
 - Zonage
 - Changement de destination au titre du L151.11 et du L151.19 du code de l'urbanisme
 - EBR au titre de l'article L151.23 du code de l'urbanisme
 - Cône de vue à préserver au titre du L151.23 du code de l'urbanisme
 - Construction non référencée au cadastre
 - Périmètre zone de bruit 300m
 - Hauteur minimum de construction en R+1 au titre de l'article L151.19 du code de l'urbanisme
 - OAP-Continuité douce
 - Chemin à conserver au titre du L151.23 du code de l'urbanisme
 - Haies à conserver au titre du L151.23 du code de l'urbanisme
 - Haies à planter au titre du L151.23 du code de l'urbanisme
 - Projet liaison douce au titre du L151.38 du code de l'urbanisme
 - Cours d'eau à préserver au titre du L151.23 du code de l'urbanisme
 - Périmètre de préemption urbaine

Emplacements réservés				
Nouvelles N° du projet de PLU	Désignation	Lieu	Surfaces approximatives	Bénéficiaire
1	Aménagement du débouché de voirie Parking - espace vert - stationnement de flottes	Rue des Marais	2 552 m ²	Commune
2	Requalification d'une descente vers les terrains communaux	Rue Saint-Michel	501 m ²	Commune
3	Aménagement de voirie de la ZAC « développement doux » passage sécurisé évacuation eaux pluviales	Rue des Lâs	378 m ²	Commune
4	Pour voirie de la ZAC « développement doux » passage sécurisé évacuation eaux pluviales	Rue des Lâs	887 m ²	Commune

Plan Local d'Urbanisme



Commune de
La Roche-Blanche
Département de Loire-Atlantique



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal en date du :